



Conseil de sécurité

Distr. générale
22 mars 2024
Français
Original : anglais

Rapport sur la mission du Conseil de sécurité effectuée en Colombie du 7 au 11 février 2024

I. Introduction

1. Les membres du Conseil de sécurité ont effectué une mission en Colombie du 7 au 11 février 2024, codirigée par le Guyana, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et la Suisse. Le mandat de la mission est défini dans une lettre datée du 7 février 2024, adressée au Secrétaire général par la Présidente du Conseil ([S/2024/165](#)).

2. Il s'agissait de la troisième visite du Conseil de sécurité en Colombie depuis la signature en 2016 de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable entre le Gouvernement colombien et les anciennes Forces armées révolutionnaires de Colombie-Armée populaire (FARC-EP). Les missions précédentes avaient eu lieu en mai 2017 et en juillet 2019. Le programme de la visite, annexé au présent rapport, comprenait des réunions à Bogota (avec le Président, Gustavo Petro, des représentants du Gouvernement chargés de la mise en œuvre de la paix, des signataires de la paix, des chefs de délégations gouvernementales aux dialogues de paix, des magistrats de la Juridiction spéciale pour la paix, des membres du Congrès, des dirigeants de la société civile, des représentantes d'organisations de femmes, le Représentant spécial du Secrétaire général pour la Colombie et Chef de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie, Carlos Ruiz Massieu, et l'équipe de pays des Nations Unies) et deux visites sur le terrain dans des zones touchées par le conflit : dans un ancien secteur territorial de formation et de réintégration (département de Caquetá) et dans la ville de Buenaventura (Valle del Cauca).

3. À son retour de mission, le Conseil de sécurité a tenu une séance d'information le 22 février 2024, au cours de laquelle ceux qui avaient conduit la mission ont présenté leurs observations et leurs évaluations.

II. Réunions à Bogota (8 et 9 février)

Réunion avec le Représentant spécial du Secrétaire général et l'équipe de pays des Nations Unies

4. La délégation du Conseil de sécurité s'est entretenue au début de sa visite, le 8 février, avec le Représentant spécial du Secrétaire général pour la Colombie et Chef de la Mission de vérification ; la Coordinatrice résidente, Mireia Villar Forner, et des membres de l'équipe de pays des Nations Unies actifs sur les questions de droits humains, d'action humanitaire et de développement. Le Représentant spécial a



informé la délégation des derniers faits nouveaux intervenus dans le pays et des débats concernant le processus de paix, soulignant que, malgré les difficultés, il existait une forte volonté politique et un engagement à ancrer la paix. Le Représentant spécial du Secrétaire général a noté que, si la violence restait le principal obstacle à la mise en œuvre de l'Accord final, les cessez-le-feu en vigueur donnaient quelques résultats positifs. Le Conseil a entendu une évaluation commune de la Mission et des organismes partenaires des Nations Unies selon laquelle la Colombie avait fait des progrès historiques dans le cadre de son processus de paix, l'Accord final devait rester au cœur des efforts de consolidation de la paix dans le pays, sa mise en œuvre intégrale était essentielle pour surmonter les problèmes actuels et des initiatives de dialogue supplémentaires avec les groupes armés dans le cadre de la politique de « paix totale » lancé par le Gouvernement constituaient une stratégie complémentaire pour élargir la portée de la paix.

5. La délégation a été informée que la Mission de vérification et l'équipe de pays, bien qu'elles ne soient pas structurellement intégrées, apportaient un appui coordonné dans le cadre des différents chapitres de l'Accord final. En effet, elles contribuaient à instaurer la confiance et le dialogue entre les différents partis et branches de l'État qui étaient restés fragmentés et polarisés. Outre le mandat de la Mission de vérification, la Coordinatrice résidente a déclaré que le système des Nations Unies, composé de 26 entités, fournissait environ 200 millions de dollars par an en investissements programmatiques pour la paix. L'appui à la paix était au cœur du plan de développement national du Gouvernement actuel et constituerait un élément important du nouveau Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, qui devait être conclu au début de l'année 2024. L'approche de paix du Gouvernement actuel et sa disposition à recevoir un appui des Nations Unies étaient largement appréciées, et les intervenants ont souligné l'importance de traduire la forte volonté politique et les plans visionnaires en activités concrètes sur le terrain. Ils ont souligné qu'il fallait particulièrement renforcer la protection des communautés et des personnes vulnérables, y compris les ex-combattants et les figures de la société civile, et s'attaquer aux causes profondes du conflit en Colombie par l'exécution des réformes structurelles clés énoncées dans l'Accord final, lesquelles visaient à étendre la présence d'un État centralisé aux zones rurales marginalisées. Parmi les indicateurs des faits préoccupants auxquels il fallait remédier, le Programme des Nations Unies pour le développement a fait savoir que près de 70 % de la population vivait en dessous du seuil de pauvreté (36,6 %) ou dans une situation de vulnérabilité économique (30,7 %) ; le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a dit avoir confirmé 105 homicides de défenseurs ou défenseuses des droits humains en 2023 et le Bureau de coordination des affaires humanitaires a fait état de 250 000 personnes déplacées à l'intérieur du pays au cours de la même période (1,5 million depuis la signature de l'Accord final) dans un contexte de rivalités permanentes entre groupes armés illégaux qui se disputaient le contrôle du territoire et des économies illicites. Répondant aux questions et observations des membres du Conseil, le Représentant spécial du Secrétaire général a souligné qu'il était important d'assurer la présence de l'État pour empêcher les cycles de violence dans les zones rurales, et a dit que les cessez-le-feu conclus actuellement avec les groupes armés, tout en ayant pour objectif initial d'instaurer la confiance à la table des négociations de paix, pouvaient conduire progressivement à apporter plus d'aide à la population civile. Les membres de la délégation se sont félicités de l'ampleur de la contribution du système des Nations Unies à la paix et ont appelé de leurs vœux la poursuite de cet engagement.

Réunion de haut niveau des entités gouvernementales responsables de la mise en œuvre de la paix

6. La Vice-Ministre colombienne des affaires étrangères, Elizabeth Taylor Jay, a présidé une réunion avec des hauts fonctionnaires responsables de la mise en œuvre de la paix et a affirmé que, pour le Gouvernement colombien, l'Accord final constituait la base d'une paix totale et durable, et a reconnu le rôle du Conseil de sécurité dans l'appui à sa mise en œuvre par l'intermédiaire de la Mission de vérification. La délégation s'est félicitée de cet engagement et a demandé des informations sur des questions qui intéressaient et préoccupaient le Conseil, telles que la sécurité des ex-combattants, la mise en œuvre du chapitre ethnique et des dispositions relatives à l'égalité des genres de l'Accord final, l'impact de la violence des groupes armés sur les communautés et les synergies qui pourraient être exploitées entre l'Accord final et les dialogues en cours.

7. Gloria Cuartas, Directrice de l'Unité de mise en œuvre de l'Accord final au Haut-Commissariat pour la paix, a déclaré que les deux piliers de la politique de paix totale du Gouvernement étaient mis en œuvre de manière simultanée et complémentaire, et que le Gouvernement, qui avait mis l'accent sur le chapitre de la réforme rurale, élaborait des indicateurs pour mesurer l'impact des réformes rurales au niveau des communautés. Elle s'est dite consciente des niveaux préoccupants de violence dirigée contre les ex-combattants des FARC-EP et les figures de la société civile et a dit que la Commission nationale des garanties de sécurité et les mesures de précaution ordonnées par la Juridiction spéciale pour la paix pouvaient aider les autorités à répondre à la violence. Le Ministre de l'agriculture a expliqué que les questions foncières avaient été au cœur du conflit armé et a qualifié de réforme agraire « sans précédent » les efforts déployés par le Gouvernement pour distribuer les terres conformément aux termes de l'Accord final. Le chef de l'agence responsable de la réintégration des ex-combattants a déclaré qu'après avoir hérité de retards accumulés dans la mise en œuvre, le Gouvernement s'efforçait de suivre une approche plus globale et collective, en donnant la priorité à l'accès à la terre et au logement, à la durabilité des projets productifs des ex-combattants, à l'autonomisation des ex-combattants et aux droits politiques de ceux qui avaient déposé les armes. Un représentant du Ministère de la défense a fait part de l'attachement des forces armées au processus de paix, notant la présence protectrice des forces de sécurité autour des anciens secteurs territoriaux de formation et de réintégration, le déploiement de la force de police spécialisée créée en vertu de l'Accord final et les nouveaux instruments politiques tels que la politique de défense nationale et la politique publique visant à démanteler les groupes armés illégaux et les organisations criminelles, menées à bien par le Gouvernement actuel. Un représentant du Ministère de la justice a souligné le rôle de la Cellule spéciale d'enquête, créée dans le cadre de l'Accord final, et a déclaré que son rôle était d'enquêter sur les crimes commis contre les ex-combattants et les défenseurs des droits humains, citant les résultats obtenus en termes de mandats d'arrêt, d'inculpations et de condamnations. Le représentant du Bureau de la Vice-Présidente a souligné l'engagement du Gouvernement à l'égard du chapitre ethnique, notant que le récent pacte de mise en œuvre avait fixé un objectif de 60 % de conformité d'ici 2026. Le Haut-Commissaire pour la paix, Otty Patiño, a souligné que le Gouvernement cherchait de plus en plus à « territorialiser » les efforts de paix, en menant des actions plus efficaces sur le terrain dans les régions touchées par le conflit.

Rencontre avec le Président de la Colombie, Gustavo Petro

8. Lors d'une réunion avec le Président Gustavo Petro, la délégation a exprimé sa gratitude pour l'invitation à visiter la Colombie, a reconnu les progrès réalisés par le pays dans la mise en œuvre de l'Accord final et ses efforts pour élargir la paix par le

dialogue, et a noté que même s'il restait encore beaucoup de chemin à parcourir, l'engagement de la Colombie en faveur d'une paix durable était un exemple pour le monde. La délégation a exprimé son espoir et ses encouragements envers le Gouvernement et le peuple colombiens pour qu'ils parviennent à consolider la paix. Le Président a remercié le Conseil de sa visite et de son soutien aux efforts de paix en Colombie.

9. Le Président Gustavo Petro a constaté que le conflit en Colombie, qui affectait le pays depuis des décennies et avait marqué la vie d'au moins trois générations, était devenu de plus en plus complexe. Pour consolider les acquis et parvenir à une paix durable, il a déclaré que la politique de paix totale du Gouvernement était d'une importance capitale, qu'elle visait à mettre fin au conflit de manière globale et inclusive par la mise en œuvre de l'Accord final, combinée à des dialogues de paix et à des accords de soumission à la justice avec les groupes armés illégaux restants. À cet égard, il a annoncé son intention d'entamer un nouveau dialogue avec le groupe armé Segunda Marquetalia, faction dissidente des anciennes FARC-EP dont les dirigeants avaient souscrit à l'Accord final avant de quitter le processus.

10. Le Président a présenté les moyens par lesquels l'Accord final cherchait à extirper les causes profondes du conflit en Colombie, par la réforme rurale, la transformation des territoires, l'établissement de la vérité et la sécurité. Il a souligné que les questions foncières étaient au cœur du conflit. La Colombie ne manquait pas de terres fertiles, mais elles étaient concentrées entre les mains de propriétaires terriens qui ne les cultivaient pas. Cela avait entravé la génération de revenus pour les communautés rurales. Les ports de la côte pacifique, par exemple, étaient appauvris par rapport à d'autres pays. En Colombie, des villes modernes bien développées coexistaient avec des périphéries rurales touchées par une extrême pauvreté. La Colombie était l'un des pays les plus inégalitaires au monde, ce qui formait un terreau pour les économies illicites. Quelque 3 millions d'hectares de terres devaient être distribués dans le cadre de la réforme rurale, et 7 millions de titres fonciers devaient être enregistrés dans le cadastre. Des milliers de paysans qui possédaient des terres depuis des générations n'avaient jamais reçu de titres fonciers. Toutefois, seuls 13 000 hectares de terres avaient été distribués jusqu'à présent. Le Président a souligné qu'il fallait ancrer les processus de paix dans les territoires afin que les communautés locales, en particulier celles qui étaient les plus touchées par la violence, telles que les populations autochtones et afrocolombiennes, puissent participer à la transformation de la Colombie. Concernant la justice transitionnelle, le Président a fait remarquer qu'au fil des ans, environ 700 000 personnes avaient perdu la vie en Colombie pendant le conflit. Il a déclaré que plusieurs acteurs avaient commis des crimes contre l'humanité. Pour que la Colombie aille de l'avant, il était essentiel, a-t-il fait remarquer, de faire la lumière sur ces crimes et d'éviter que les efforts de recherche de la vérité soient fragmentés entre différentes juridictions – la Juridiction spéciale pour la paix, établie par l'Accord final, le système judiciaire ordinaire et le système de justice et de paix créé précédemment pour les anciens paramilitaires. Le Président Petro a également souligné que la sécurité était essentielle, il a déploré l'assassinat de 418 ex-combattants depuis la signature de l'Accord final et s'est dit préoccupé par le nombre d'anciens membres des FARC-EP qui étaient toujours derrière les barreaux ou qui n'avaient pas bénéficié d'une amnistie ; le message sous-jacent n'était pas de nature à consolider la paix.

11. Le Président Petro a observé que, au cours des sept années qui s'étaient écoulées depuis son adoption, les objectifs de l'Accord final n'avaient pas encore été atteints conformément au calendrier de mise en œuvre prévu. Son Gouvernement s'efforçait de faire le travail qui aurait dû être fait les années précédentes. Il a observé que les investissements publics et les dépenses du Gouvernement après la signature de l'Accord final avaient largement favorisé les territoires déjà prospères et les classes

les plus aisées, et que les ministères traditionnels avaient reçu une part bien plus importante du budget que les nouvelles institutions issues de l'Accord final. Il a déclaré qu'il était essentiel de faire advenir les dividendes de la paix et de transformer les régions touchées par le conflit, notamment en s'attaquant au sort de ceux qui n'avaient souvent pas d'autre choix que de cultiver la coca. En outre, des aspects tels que l'exploitation illicite de l'or, l'évolution du commerce international de la drogue et les migrations avaient ajouté d'autres couches de complexité à la situation. Le Président a déclaré qu'il consacrerait le reste de son mandat à accélérer la mise en œuvre de l'Accord final et à poursuivre les efforts du Gouvernement pour nouer un dialogue avec les acteurs armés. Il comptait que ces derniers efforts conduiraient à une réduction de la violence et certains indicateurs montraient déjà des progrès, quoiqu'inégaux. En ce qui concernait la nomination éventuelle d'un haut conseiller pour la paix, comme cela avait été annoncé précédemment, le Président Petro a rappelé le rôle de Gloria Cuartas, chargée de coordonner la mise en œuvre de l'Accord final, et celui d'Otty Patiño, chargé de coordonner les négociations et les dialogues, tout en soulignant que la coordination générale des efforts de paix devait rester du ressort du chef de l'État.

Réunion avec les signataires de l'Accord final

12. Lors d'une réunion avec les signataires de l'Accord final – dirigeants et membres du Congrès du parti des Communs et autres représentants des anciennes FARC-EP – la délégation du Conseil a reconnu l'engagement continu de l'ancienne guérilla en faveur du processus de paix et son optimisme malgré les incertitudes et les risques, notamment la violence qui avait coûté la vie à 418 ex-combattants depuis la signature de l'Accord final. Le Président du parti des Communs, Rodrigo Londoño, a remercié le Conseil de sécurité pour son soutien sans faille à l'Accord final et sa reconnaissance du caractère bilatéral du processus de paix. Il a déclaré que l'Accord final n'aurait pas atteint son septième anniversaire sans l'ONU.

13. M. Londoño et d'autres hauts responsables des anciennes FARC-EP ont fait part d'une série de préoccupations concernant l'état d'avancement de la mise en œuvre de l'Accord, dont plusieurs ont été reprises dans une lettre adressée au Président Petro et publiée par le parti le jour de l'arrivée de la délégation du Conseil de sécurité. Alors que l'Accord final devait être au cœur des efforts de consolidation de la paix, le parti a constaté un manque de coordination entre les entités gouvernementales chargées de le mettre en œuvre, et que trop de mesures étaient restées au stade de la planification. La sécurité juridique étant une autre préoccupation majeure, M. Londoño a fait valoir que la Juridiction spéciale pour la paix s'écartait des termes de l'Accord final et que le parti des Communs partageait les vues exprimées à cet égard par le Président Petro dans une lettre adressée au Conseil de sécurité. Le parti des Communs était notamment préoccupé par la perspective que des peines soient appliquées non seulement aux personnes ayant le plus de responsabilités (comme l'avaient envisagé les parties lors des négociations de l'Accord), mais aussi aux membres de l'ancienne guérilla de rang intermédiaire ou subalterne ; par les retards dans l'octroi d'amnisties à quelque 7 000 anciens membres de la guérilla ; par la possibilité que les peines imposées n'entravent la réintégration économique et politique. Il a vivement recommandé que des efforts plus importants soient faits pour protéger les ex-combattants et mettre fin à l'impunité pour les meurtres. Indépendamment de ces préoccupations, M. Londoño a affirmé : « quoi qu'il arrive, nous ne reprendrons pas les armes ». En réponse aux questions sur le degré de polarisation entourant les questions de paix, les cadres du parti des Communs ont déclaré que la transition du Gouvernement précédent à l'actuel Gouvernement de gauche qui aspirait à des transformations structurelles avait créé de meilleures conditions de mise en œuvre de l'Accord final, et ont ajouté que la polarisation était désormais moins forte. Les

membres du Conseil de sécurité ont également été informés des difficultés rencontrées par les plus de 3 000 femmes signataires de l'Accord final et des efforts déployés par le Gouvernement pour aider les quelque 7 000 enfants d'anciens membres des FARC-EP nés depuis l'adoption de l'Accord final. La délégation du Conseil de sécurité a assisté à un spectacle donné par une chorale d'enfants d'anciens membres des FARC-EP (*Hijas e hijos de la paz*).

Réunion avec la Juridiction spéciale pour la paix

14. La délégation du Conseil de sécurité a visité les bureaux de la Juridiction spéciale pour la paix, tribunal de justice transitionnelle établi par l'Accord dans le cadre d'un Système intégré pour la vérité, la justice, la réparation et la non-répétition. La délégation a été reçue par le Président, la Vice-Présidente et les magistrats de la Juridiction spéciale pour la paix. La délégation a confirmé qu'elle portait un vif intérêt à l'avancement du processus de justice transitionnelle en Colombie, y compris le prononcé des premières peines restauratives, attendu en 2024, et a rappelé qu'elle invitait les principales parties prenantes à dialoguer en vue de préparer cette phase. Les membres du Conseil ont reconnu l'importance des travaux de la Juridiction spéciale pour la paix et le caractère novateur du système de justice transitionnelle. Ils ont souligné l'importance de la reddition de comptes et d'une approche centrée sur les victimes et se sont félicités, dans ce contexte, de la décision d'ouvrir l'affaire n° 11 sur les violences sexuelles liées aux conflits, dernière macro-affaire dont était saisie la Juridiction.

15. Le Président de la Juridiction spéciale pour la paix, Roberto Vidal, a expliqué la genèse et la mission de la Juridiction spéciale pour la paix : organe judiciaire indépendant prévu par l'Accord final, inscrit dans la constitution colombienne, son mandat consistait à veiller à ce que les auteurs de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité commis pendant le conflit répondent de leurs actes, en mettant l'accent sur la recherche de la vérité et l'octroi d'une réparation aux victimes par une justice restaurative. Les victimes ont participé activement aux procédures de la Juridiction spéciale pour la paix, comme en témoignaient les quelque 9 000 victimes enregistrées individuellement et les 300 000 enregistrées collectivement. M. Vidal a déclaré qu'en concentrant les enquêtes et les poursuites sur 11 macro-affaires couvrant les crimes les plus graves et sur quelque 400 individus considérés comme les principaux responsables, l'intention de la Juridiction spéciale pour la paix avait toujours été de maximiser l'octroi de l'amnistie aux ex-combattants. M. Vidal a déclaré qu'environ 70 % des anciens membres des FARC-EP (quelque 9 000 personnes) avaient été amnistiés pour des crimes politiques et que le tribunal s'efforçait de résoudre les cas en suspens. Alors que plusieurs affaires étaient en cours de jugement (par exemple les enlèvements par les FARC-EP et les exécutions extrajudiciaires de civils par les forces armées de personnes faussement présentées comme mortes au combat), il a noté que le temps alloué à la Juridiction spéciale pour la paix pour mener à bien ses travaux était limité. Il ne restait au tribunal que deux ans pour achever sa phase d'enquête de huit ans, puis sept années supplémentaires pour mener à bien les procès et les condamnations. M. Vidal a souligné les progrès réalisés en matière de peines restauratives et a déclaré que les contributions à la vérité étaient déjà immenses. Il a également évoqué les projets associant à la fois des ex-combattants et des membres des forces de sécurité publique, dont l'un concernait la restauration de l'environnement à Bogota.

16. Les magistrats des différentes chambres de la Juridiction spéciale pour la paix ont échangé avec la délégation du Conseil de sécurité, notant que comme la grande majorité des personnes accusées de crimes avaient pleinement reconnu leur responsabilité, des peines restauratives plutôt que des procédures contradictoires s'appliqueraient dans leur cas. Les magistrats ont expliqué combien il était compliqué

d'accorder des amnisties, bien que 9 000 anciens membres des FARC-EP aient jusqu'à présent bénéficié d'amnisties par décret gouvernemental, par le système judiciaire ordinaire ou la Juridiction spéciale pour la paix depuis sa création. Ils ont ajouté que les amnisties en cours étaient liées à des affaires complexes qui devaient être examinées avec soin en raison de la nature des crimes qui y étaient associés. Ils ont également noté que la Juridiction spéciale pour la paix avait pris des mesures pour assurer la protection des personnes relevant de sa compétence en ordonnant aux institutions de l'État de prévenir les assassinats ciblant d'ex-combattants des FARC-EP et d'y réagir. Constatant également que la Juridiction spéciale pour la paix s'était heurtée à des obstacles politiques et institutionnels, les magistrats ont invité le Conseil à maintenir son soutien à la Juridiction, afin qu'elle puisse conserver son indépendance judiciaire. Ils ont souligné que la Mission de vérification, mandatée par le Conseil pour vérifier le respect et l'exécution des condamnations, jouait un rôle clé qui pouvait contribuer au succès des travaux du mécanisme judiciaire. Ils ont dit que le système de justice transitionnelle en Colombie pouvait servir de modèle pour les processus de paix dans le reste du monde.

Réunion avec des membres du Congrès

17. Lors d'une réunion avec des membres du Congrès issus de tous les horizons politiques, la délégation du Conseil de sécurité a été informée des initiatives législatives en cours liées au processus de paix et a entendu divers points de vue sur les stratégies de consolidation de la paix passées et actuelles. Les membres du Conseil ont reconnu le rôle important du pouvoir législatif dans la mise en œuvre de la paix, ont senti un désir commun de paix en dépit des divergences politiques et ont dit espérer qu'un consensus national sur la voie à suivre pour consolider la paix gagne de l'ampleur. Plusieurs législateurs ont indiqué que l'action du Conseil de sécurité avait été déterminante pour maintenir le processus de paix à flot pendant les sept premières années d'application de l'Accord final.

18. En ce qui concernait le rôle du Congrès, les participants ont souligné les progrès réalisés par le Gouvernement actuel, tels que l'augmentation du budget alloué à la mise en œuvre de la paix, y compris les réformes rurales. Plusieurs ont également fait référence à la législation en cours d'élaboration, y compris une loi sur la soumission à la justice, ressort essentiel pour faciliter les processus de dialogue judiciaire avec les organisations criminelles, et les réformes d'une loi de 2011 établissant des réparations pour les victimes. Bien que la composition actuelle du Congrès soit plus représentative de la diversité colombienne, les membres des partis au sein et en dehors de la coalition gouvernementale ont regretté que la réforme politique envisagée dans l'Accord final n'ait pas été mise en œuvre afin d'accroître l'inclusion et la transparence au sein de la démocratie colombienne.

19. Concernant les stratégies de rétablissement de la paix, la discussion a reflété des points de vue divergents sur les termes et l'impact de l'Accord final et sur les initiatives de dialogue avec les groupes armés poursuivies par le Gouvernement actuel. Un sénateur indépendant, qui avait participé aux négociations de l'Accord final avec les FARC-EP, a insisté pour que l'accent soit mis davantage sur l'Accord final dans la stratégie globale de paix totale et s'est dit préoccupé par le fait que les efforts de consolidation de la paix pourraient échouer si la mise en œuvre de l'Accord final n'avancait pas plus rapidement. Il a appelé à un dialogue tripartite pour favoriser les accords entre le Gouvernement, le parti des Communs et la Juridiction spéciale pour la paix. Tout en estimant qu'il était nécessaire d'entreprendre des dialogues avec les groupes armés pour compléter l'Accord final, plusieurs autres législateurs ont fait part de leurs préoccupations concernant la violence de ces groupes et l'expansion de leur contrôle territorial, et ont demandé que les pourparlers s'accompagnent de politiques de sécurité plus fermes. Les membres du parti du Gouvernement précédent

ont exprimé leur opposition aux dialogues en cours et ont déclaré que l'Accord final avait favorisé l'impunité. À l'opposé de ce point de vue, plusieurs intervenants ont remis en question l'efficacité de la ligne dure adoptée par le passé et ont souligné que la Colombie, malgré la présence continue de groupes armés, avait considérablement progressé dans la réduction de la violence liée au conflit par rapport aux moments les plus graves du conflit avec les FARC-EP, lequel constituait la plus grande insurrection de l'histoire du pays. Un législateur qui était auparavant un éminent analyste des conflits a dit, à titre d'exemple, qu'avant l'Accord final, environ 950 des quelque 1 100 municipalités du pays étaient gravement touchées par le conflit armé, contre environ 240 actuellement. Les déplacements internes et les pertes militaires avaient également fortement diminué par rapport au paroxysme du conflit, et représentaient désormais respectivement 10 % et 15 % des niveaux antérieurs.

Réunion avec le Haut-Commissaire pour la paix et les chefs de délégations gouvernementales pour les dialogues de paix

20. Une réunion avec le Haut-Commissaire pour la paix et les chefs des délégations gouvernementales aux processus de dialogue avec l'Armée de libération nationale (ELN) et le groupe autoproclamé Estado Mayor Central (EMC FARC-EP) a permis à la délégation du Conseil de sécurité de mieux comprendre les stratégies de paix totale du Gouvernement et ses initiatives de dialogue à l'égard de ces groupes armés illégaux. Le Haut-Commissaire a déclaré que le Gouvernement savait qu'il devait accélérer le rythme de mise en œuvre de l'Accord final. Il a fait remarquer que les communautés attendaient toujours les dividendes de la paix et que les groupes armés actifs invoquaient les manquements dans la mise en œuvre pour justifier leur activité. Le Gouvernement s'efforcera de plus en plus de décentraliser ses efforts – en renforçant la mise en œuvre de l'Accord final au niveau local (par exemple, en approfondissant les plans de développement rural axés sur le territoire et en offrant aux paysans des substitutions aux cultures illicites) et en apportant d'autres dividendes de la paix aux régions par la mise en œuvre immédiate d'accords partiels conclus lors des négociations avec les groupes armés (par exemple, en établissant des territoires de paix dans plusieurs départements). Les dialogues de paix locaux bénéficieraient aussi d'un appui. Le Haut-Commissaire a informé le Conseil de son intention d'entamer un nouveau dialogue avec le groupe armé Segunda Marquetalia, faction dissidente des anciennes FARC-EP dont les dirigeants avaient souscrit à l'Accord final avant de quitter le processus. Le Gouvernement s'est également efforcé d'harmoniser les dialogues de paix avec les mesures relatives à la sécurité, aux droits humains et à la justice. Compte tenu de la multiplicité des groupes armés, il a également envisagé la possibilité de dialogues et d'accords de cessez-le-feu multilatéraux.

21. La négociatrice en chef du Gouvernement dans les pourparlers avec l'ELN, Vera Grabe, première femme à occuper un tel poste en Colombie, a déclaré que, de tous les processus de dialogue, les négociations avec ce groupe étaient les plus avancées. Bien que les progrès aient été plus lents qu'espérés, le dernier cycle de pourparlers qui s'était tenu à Cuba avait permis de proroger de six mois le cessez-le-feu bilatéral et de faire que l'ELN s'engage à mettre fin aux enlèvements contre rançon et au recrutement d'enfants âgés de 15 ans et moins. La prochaine phase de participation de la société au processus débiterait en mai 2024. Des mesures seraient également mises en œuvre pour réaliser des investissements sociaux et atténuer les effets du conflit parmi les communautés dans huit régions définies par les parties comme des zones critiques. En outre, un fonds pluripartenaires serait créé pour faciliter la transition vers la paix. Iván Cepeda, membre de la délégation, a salué la participation du Représentant spécial du Secrétaire général à la table des négociations de paix et de la Mission de vérification au Mécanisme de surveillance et de vérification du

cessez-le-feu. Il a énuméré les résultats positifs obtenus à ce jour en termes de prévention des affrontements avec les forces armées et des décès dus aux actions de l'ELN, tout en étant conscient de la recrudescence des violences entre les groupes armés.

22. Le négociateur en chef du Gouvernement pour les pourparlers avec l'EMC, Camilo González Posso, a fait état de progrès notables réalisés au cours des 14 premières semaines de négociations, notamment l'adoption de cinq accords-cadres et de sept protocoles de cessez-le-feu. Dans le cadre de ces accords, des engagements avaient été pris pour agir dans le respect du droit humanitaire international, notamment en renforçant les dispositions relatives à la protection des civils, et l'EMC s'était spécifiquement engagé à cesser les enlèvements contre rançon et le recrutement d'enfants de moins de 15 ans. Le Gouvernement et l'EMC ont convenu en janvier 2024 de prolonger leur cessez-le-feu bilatéral de six mois supplémentaires, jusqu'au 16 juillet 2024, et pourraient faire fond sur certains résultats positifs obtenus au cours des trois premiers mois, notamment une réduction des actions de l'EMC et la libération de personnes enlevées. Les discussions sur un programme de négociation formel et la participation de la société civile aux pourparlers reprendraient lors du prochain cycle, qui se tiendrait en mars 2024. M. González a déclaré que la principale difficulté de cette année serait de réduire considérablement la violence. Le Gouvernement appréciait le soutien des pays garants et les bons offices du Secrétaire général et comptait que le Conseil de sécurité autoriserait la Mission de vérification à prendre part à la surveillance et à la vérification du cessez-le-feu. Répondant aux questions concernant la cohésion des groupes armés et les implications pour le succès des pourparlers, les négociateurs du Gouvernement se sont montrés confiants quant à la possibilité de progresser. Ils ont souligné que, malgré la persistance des conflits dus à la présence et aux actions de ces groupes, le pays était devenu nettement plus pacifique et démocratique avec le processus de paix et l'Accord final.

Réunion avec les figures de la société civile

23. La délégation du Conseil de sécurité a rencontré un groupe de représentants de la société civile issus de groupes de réflexion et d'universités, de plateformes de paix, d'églises, d'associations de victimes, d'organisations de défense des droits humains et de paysans, de mouvements de la jeunesse, de groupes ethniques et du secteur privé. Les participants ont formulé de nombreuses observations communes sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de l'Accord final et sur l'importance et les difficultés liées aux efforts de dialogue du Gouvernement avec les groupes armés illégaux restants. Les membres du Conseil ont reconnu l'importance de la société civile dans la consolidation de la paix.

24. De l'avis général des participants, l'Accord final était d'une importance historique. La fin du conflit avec les FARC-EP et leur transformation en parti politique avaient été un succès majeur pour la Colombie. Le système de justice transitionnelle, selon le rapport final de la Commission de la vérité, jouait un rôle important dans l'établissement de la vérité. À des degrés divers, l'engagement institutionnel en faveur de la mise en œuvre s'était poursuivi au cours des trois gouvernements qui s'étaient succédé depuis la signature de l'Accord. Le Conseil de sécurité avait joué un rôle important pour appuyer les progrès. Néanmoins, plusieurs participants ont exprimé leur inquiétude quant aux retards pris dans la mise en œuvre des chapitres clés, en particulier la réforme rurale intégrale, les programmes de substitution des cultures illicites, le chapitre ethnique et les dispositions relatives à l'égalité des genres. La plupart des participants ont félicité le Gouvernement actuel d'avoir mis davantage l'accent sur ces aspects structurels que ses prédécesseurs, mais plusieurs ont fait valoir que la priorité était donnée aux nouveaux processus de dialogue au détriment de l'Accord final. Il restait encore beaucoup à faire pour

étendre la présence de l'État aux anciennes régions touchées par le conflit, où les groupes armés et les économies illégales persistaient, et il s'agissait là d'une problématique essentielle. Les chefs religieux ont évoqué la nécessité d'une réconciliation et d'une plus grande mobilisation de la société civile par l'intermédiaire de conseils de paix nationaux et départementaux.

25. Des représentants d'organisations de défense des droits humains et de justice ont fait part de leur profonde inquiétude concernant les assassinats de défenseurs locaux et de figures de la société civile. Ils ont demandé que les enquêtes menées par le Procureur général de la nation soient plus efficaces et que les nouveaux instruments tels que la politique publique visant à démanteler les groupes armés illégaux et les organisations criminelles, élaborée dans le cadre de l'Accord final en consultation avec la société civile, soient appliqués plus efficacement. Un porte-parole des victimes s'est inquiété du fait que les peines restauratives qui seraient prononcées par la Juridiction spéciale pour la paix pourraient ne pas prendre suffisamment en compte les propositions des victimes, limitant ainsi leur effet réparateur potentiel.

26. Concernant les difficultés que posait le dialogue simultané avec plusieurs groupes armés, la délégation du Conseil de sécurité a entendu des appels en faveur d'une meilleure intégration des dispositions humanitaires dans les accords de cessez-le-feu ; du renforcement des liens entre les différentes tables de négociations de paix ; d'une distinction claire entre le traitement des groupes à caractère politique et celui des groupes à caractère criminel ; de l'adoption d'une stratégie de sécurité complémentaire qui pourrait renforcer la position du Gouvernement.

Réunion avec des organisations de femmes

27. La délégation du Conseil de sécurité a tenu une réunion spéciale avec des organisations de femmes qui a porté sur trois aspects principaux de la question des femmes et de la paix et de la sécurité, à savoir l'état d'avancement de la mise en œuvre des dispositions de l'Accord final relatives à l'égalité des genres, le lancement prochain du premier plan d'action national de la Colombie sur la résolution [1325 \(2000\)](#) du Conseil de sécurité et l'inclusion des femmes et des questions d'égalité des genres dans les pourparlers de paix en cours avec les groupes armés. La délégation a exprimé son intérêt pour la participation des femmes à la défense de la paix, reconnaissant les progrès accomplis mais soulignant qu'il fallait poursuivre les efforts. Des sujets ont été mis en exergue, tels que l'importance d'une prise en compte solide des questions de genre dans les négociations de paix, les problèmes rencontrés par les ex-combattantes et l'adoption d'une démarche intersectionnelle dans la mise en œuvre de la paix.

28. Des dirigeantes ont salué l'engagement du Gouvernement à mettre en œuvre les 122 mesures de l'Accord final relatives à l'égalité des genres, tout en faisant part de leurs préoccupations concernant les retards de mise en œuvre dans des domaines clés tels que la réforme rurale intégrale, qui comprend 30 % des mesures de l'Accord relatives à l'égalité des genres. Les dirigeantes ont demandé que la participation des femmes ne se cantonne pas aux consultations, mais qu'elle s'étende aux processus de décision. Sur la base de la résolution [2704 \(2023\)](#), dans laquelle le Conseil a souligné les efforts déployés par la Mission de vérification pour continuer d'appliquer un traitement transversal à la dimension de genre dans ses activités de planification, de vérification et d'établissement de rapports, les dirigeantes ont demandé au Conseil de surveiller et d'encourager la mise en œuvre des mesures liées au genre dans la réforme rurale, la participation politique et le chapitre ethnique, en mettant l'accent sur la diversité des femmes en Colombie, et ont demandé un financement supplémentaire à cet égard. Elles ont insisté sur le fait que le Conseil de sécurité devait continuer de fournir un appui afin que les préoccupations des femmes restent à l'ordre du jour. La

représentante de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) a en outre souligné qu'il fallait accélérer la mise en œuvre des mesures en faveur de l'égalité des genres, établir des indicateurs d'impact clairs, accroître le financement des organisations de femmes et protéger les dirigeantes.

29. Sur le sujet des dialogues de paix, les participantes ont affirmé que les Colombiennes continuaient à suivre avec espoir l'évolution du processus de paix totale et qu'elles souhaitaient voir les femmes jouer un rôle plus important. Tout en se félicitant qu'une femme soit à la tête de la délégation de négociation du Gouvernement avec l'ELN et d'un comité national de participation, elles ont demandé instamment que l'on ne s'arrête pas à la parité femmes-hommes et que les priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité dans les délégations soient prises en compte sérieusement dans les négociations. Certaines ont demandé que le mécanisme de vérification mette en place des canaux sécurisés permettant aux femmes de signaler les violations du cessez-le-feu.

30. Des dirigeantes ont également décrit le processus d'adoption du plan d'action national en cours, rappelant que les femmes avaient plaidé pour l'élaboration d'un plan d'action national pendant de nombreuses années. Elles ont exprimé l'espoir que cet outil important garantisse l'intégration de la dimension de genre dans la mise en œuvre de l'Accord final et dans les négociations en cours visant à étendre la paix par le dialogue. Elles ont également appelé le système des Nations Unies et la communauté internationale à suivre et à soutenir sa mise en œuvre, tant sur le plan politique que financier.

III. Visites sur le terrain (9 et 10 février)

9 février : Visite sur le terrain dans l'ancien secteur territorial de formation et de réintégration d'Agua Bonita (département de Caquetá)

31. Le 9 février, la délégation a visité l'ancien secteur territorial de formation et de réintégration d'Agua Bonita (département de Caquetá), ancien bastion des FARC-EP pendant le conflit armé. Ils y ont tenu des réunions avec les ex-combattants et les autorités locales et régionales ; ont visité l'ancien secteur territorial de formation et de réintégration et ont été informés des projets productifs, de la dynamique de la sécurité et de la participation des ex-combattants au déminage humanitaire. Ils ont été accompagnés lors de cette visite par des représentants du Gouvernement chargés de soutenir les efforts de réintégration et par des représentants des autorités départementales. Selon la Mission de vérification, 191 signataires de la paix (136 hommes et 55 femmes) vivaient actuellement à Agua Bonita, pour une population totale de 520 personnes. Il s'agissait de l'un des 24 anciens secteurs territoriaux de formation et de réintégration où habitait aujourd'hui environ un cinquième des quelque 13 000 anciens membres des FARC-EP accrédités dans le cadre du processus de paix, les ex-combattants s'étant dispersés depuis qu'ils avaient déposé les armes. Compte tenu de la force de ses organisations coopératives et de l'ampleur de ses initiatives productives et communautaires, l'ancien secteur a été érigé en exemple de la manière dont les ex-combattants s'efforçaient de se construire une nouvelle vie dans la paix et la réconciliation aux côtés des populations, malgré les difficultés liées au processus de réinsertion dans toute la Colombie.

32. Un haut responsable du parti des Communs, qui a accompagné la délégation, a félicité les habitants pour leur résistance et leur volonté inébranlable de rester fidèles au processus de paix. Les responsables de l'ancien secteur territorial de formation et de réintégration, y compris les représentantes des femmes, ont déclaré que les ex-combattants étaient fiers de ce qu'ils avaient accompli, mais qu'ils faisaient face à

des obstacles, notamment les risques en matière de sécurité, la stigmatisation, les préoccupations relatives à la sécurité juridique en lien avec les enquêtes actuellement menées par la Juridiction spéciale pour la paix et l'absence de mise en œuvre des réformes rurales intégrales et des programmes de substitution des cultures illicites pourtant essentiels à la réintégration. Il a été noté que, dans le département de Caquetá, comme dans d'autres régions touchées par le conflit, la critique de la mise en œuvre de l'Accord final était devenue un point de ralliement pour les groupes armés illégaux, y compris l'EMC et Segunda Marquetalia, ce qui compliquait la situation pour les ex-combattants, comme ceux d'Agua Bonita, qui restaient engagés dans le processus de paix. Les dirigeants se sont félicités que la Mission de vérification poursuive son travail d'accompagnement et que la communauté internationale continue d'apporter son appui. Le maire de La Montañita et le Gouverneur de Caquetá ont fait part de l'appui de leurs administrations au processus de paix et au succès de l'ancien secteur territorial de formation et de réintégration.

33. Les membres du Conseil qui ont visité l'ancien secteur territorial de formation et de réintégration ont pu voir une bibliothèque, un mémorial, des centres culturels et éducatifs, ainsi qu'une foire de produits fabriqués par les habitants d'Agua Bonita, notamment des essences naturelles, de l'artisanat et des fruits provenant de la plantation d'ananas. Ils ont pu observer les fresques murales ornant les bâtiments communaux et les habitations ; l'ancien secteur territorial de formation et de réintégration organisait un festival annuel attirant des artistes graffeurs pour célébrer la réconciliation à Caquetá. La visite s'est achevée par une démonstration des activités de Humanicemos, organisation non gouvernementale pionnière dans le domaine du déminage humanitaire, composée d'ex-combattants travaillant dans les départements de Caquetá et d'Antioquia. Les représentants de Humanicemos ont précisé que leur travail productif favorisait la coexistence pacifique et la réconciliation au sein de la communauté. Ils ont exprimé l'espoir que ces activités puissent contribuer aux réparations dans le cadre de la justice transitionnelle. L'organisation a été créée avec le soutien de donateurs et du Service de la lutte antimines. Humanicemos a indiqué qu'elle était sur le point de franchir une étape importante en déclarant une municipalité entière de Caquetá exempte de mines.

10 février : Visite à Buenaventura (département du Valle del Cauca)

34. Le 10 février, lors d'une visite dans la ville de Buenaventura, la délégation du Conseil de sécurité s'est concentrée sur la mise en œuvre du chapitre ethnique de l'Accord final et sur les problèmes liés à la consolidation de la paix dans les communautés de la côte pacifique. Buenaventura est le premier port de Colombie pour le commerce international. Cette ville de 450 000 habitants (85 % d'origine afrocolombienne) et ses environs étaient touchés de plein fouet par les conflits armés, la pauvreté, la violence des gangs liée aux économies illicites, le chômage des jeunes et les violences faites aux femmes. La délégation a été reçue par la Vice-Présidente, Francia Marquez, le Ministre des affaires étrangères par intérim, Luis Gilberto Murillo, et les autorités locales et départementales. La délégation a rencontré des représentants de la société civile afrocolombiens et autochtones, des figures de la jeunesse et des victimes du conflit armé. Le Représentant spécial du Secrétaire général a salué ce que représentait pour le pays l'accueil de la délégation par M^{me} Marquez, première femme afrocolombienne à occuper la vice-présidence. Il a rappelé que quelques années auparavant, lors de la dernière visite du Conseil en Colombie en 2019, la Vice-Présidente de l'époque, qui était une figure de la société civile, n'avait pas pu assister à une rencontre entre le Conseil de sécurité et des dirigeants sociaux dans le département du Cauca, d'où elle était originaire, car elle avait été la cible de menaces de mort.

35. La Vice-Présidente a dit que la visite du Conseil à Buenaventura constituait une occasion sans précédent d'écouter la voix de celles et ceux qui avaient toujours résisté à la violence, dans une région représentative de la diversité sociale et écologique de la Colombie. Elle a noté que ce territoire avait été érigé en une priorité par le Président Petro dans le cadre de sa politique de paix. Elle a souligné que, bien que les droits ethniques et territoriaux soient consacrés dans les lois et la Constitution et que l'exploitation des ressources minérales et environnementales ait été réglementée, les Gouvernements successifs avaient toujours été incapables d'en faire bénéficier les communautés et les groupes ethniques. Elle a insisté sur le fait qu'il fallait une stratégie globale qui prévoie des perspectives pour la jeunesse, des avancées dans la mise en œuvre du chapitre ethnique et l'attribution de titres de propriété. Tout en reconnaissant qu'une trêve entre les gangs, facilitée par le Gouvernement et l'Église catholique, avait permis de réduire le nombre d'homicides, il convenait de remédier aux causes profondes de la violence. Les enfants, a-t-elle dit, devaient recevoir un stylo et un cahier et non une arme à feu. La Vice-Présidente s'est félicitée que le Conseil de sécurité ait élargi le mandat de la Mission de vérification aux chapitres de l'Accord final consacrés à la réforme rurale et aux questions ethniques, tout en faisant observer que l'un des obstacles à la mise en œuvre de ce dernier était l'absence d'indicateurs et de critères de référence clairs, qui devraient être reformulés. Le Gouvernement rencontrait en outre une résistance politique et institutionnelle à son programme de changement, mais il continuerait à agir en faveur de la paix. Compte tenu du lien entre les conflits armés et la criminalité transnationale, la Vice-Présidente a relayé l'appel lancé par le Président Gustavo Petro en faveur d'une reformulation des politiques internationales en matière de drogue dans le cadre des Nations Unies.

36. Des responsables locaux, dont le Secrétaire à la sécurité du département du Valle del Cauca et la maire de Buenaventura, première femme afrocolombienne à administrer la ville, se sont fait l'écho des appels en faveur d'une paix ancrée dans le développement social et économique de la région et assortie de possibilités offertes, en particulier, aux jeunes, aux populations afrocolombiennes et aux peuples autochtones. Les représentants de la société civile ont déploré la poursuite des violences et des perturbations subies par les communautés vulnérables et ont lancé un appel pour que soient conclus des accords humanitaires, que s'accélère la mise en œuvre du chapitre ethnique et que la sécurité des femmes et leur participation au processus de paix soient davantage prises en compte. La délégation du Conseil de sécurité a tenu des dialogues séparés dans un centre communautaire avec des figures de la jeunesse et des représentants des victimes du conflit armé. Les figures de la jeunesse, issus de différentes régions de la côte Pacifique, ont affirmé soutenir la mise en œuvre de l'Accord final et les dialogues ruraux et urbains avec les groupes armés. La plupart des jeunes de villes comme Buenaventura et Quibdó (département de Chocó) ont été touchés par la violence. Ils vivaient dans la crainte de franchir des barrières invisibles, au risque de subir des représailles pour eux-mêmes et leurs familles. Ils ont souligné que les jeunes sombraient dans la violence en raison de la pauvreté, de la faim et de l'absence de perspectives d'éducation et d'emploi. Les représentants des victimes venaient d'organisations actives dans les situations suivantes : disparitions forcées, crimes commis contre les populations et les territoires ethniques, et violences sexuelles et fondées sur le genre dans le contexte du conflit armé. Ils ont appelé à un plus grand engagement de l'État et de la société colombienne en faveur des victimes. Ils ont souligné l'importance des macro-cas respectifs instruits par la Juridiction spéciale pour la paix et insisté sur la participation des victimes. La délégation a entendu un appel spécifique en faveur d'actions visant à garantir un processus de recherche des victimes de disparitions qui auraient été abandonnées dans un estuaire à Buenaventura où des travaux de dragage étaient prévus. Les membres du Conseil ont exprimé leur admiration et leur solidarité à l'égard des jeunes et des responsables de victimes qui partageaient leurs expériences et leurs points de vue.

Avant de quitter Buenaventura, ils ont assisté à une cérémonie commémorative organisée par les mères des personnes disparues pendant le conflit.

IV. Médias

37. La visite du Conseil de sécurité a été couverte par les médias nationaux et internationaux. La délégation a tenu une conférence de presse conjointe avec le Président Gustavo Petro le 8 février, et les coresponsables de la mission ont fait des déclarations vidéo aux médias le 10 février depuis Cartagena de Indias, où ils ont assisté à un dîner d'adieu organisé par le Ministère des affaires étrangères et le Représentant spécial du Secrétaire général. Des photographies et des vidéos ont également été diffusées sur la plateforme en ligne de la Mission de vérification afin de mettre en avant la mission du Conseil et de garder une trace de sa visite.

Annexe

Programme de travail

Jeudi 8 février 2024 – réunions à Bogota

- Petit-déjeuner avec M. Carlos Ruiz Massieu, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie, et l'équipe de pays des Nations Unies
- Réunion de haut niveau avec les entités gouvernementales chargées de la mise en œuvre de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable entre le Gouvernement colombien et les anciennes Forces armées révolutionnaires de Colombie-Armée populaire (FARC-EP).
 - Elizabeth Taylor Jay, Vice-Ministre des affaires étrangères ; Leonor Zalabata, Représentante permanente de la Colombie auprès de l'Organisation des Nations Unies ; Jhenifer Mojica, Ministre de l'agriculture et du développement rural ; Otty Patiño, Haut-Commissaire pour la paix ; Gloria Cuartas, Directrice de l'Unité chargée de l'application de l'Accord final ; Alejandra Miller, Directrice de l'Agence pour la réintégration et la normalisation ; Alexandra González Zapata, Ministre de la défense ; Camilo Umaña, Vice-Ministre de la justice ; Ana Margarita Gonzalez, Bureau de la Vice-Présidente ; Hernando Toro Parra, Bureau du Procureur général ;
- Réunion avec les signataires de l'Accord final
 - Rodrigo Londoño, Président du parti des Communs ; Julián Gallo Cubillos, sénateur du parti des Comunes ; Rodrigo Granda, membre du Conseil politique national du parti des Communs et représentant de ce parti auprès de la Commission de suivi, de promotion et de vérification de l'Accord final ; Griselda Lobo Silva, sénatrice du parti des Communs ; Pasteur Lisandro Alape, membre du Conseil politique national du parti des Communs ; Abelardo Caicedo Colorado, délégué du Conseil national de réintégration ; Olga Marcela Rico Sosa, représentante de ce parti auprès de la Commission de suivi, de promotion et de vérification de l'application de l'Accord de paix ; Tanja Anne-Marie Nijmeijer ; Milton de Jesús Toncel.
- Réunion avec le Président Gustavo Petro Urrego
 - Président Gustavo Petro Urrego ; Iván Velásquez, Ministre de la défense ; Elizabeth Taylor Jay, Vice-Ministre des affaires étrangères ; Leonor Zalabata, Représentante permanente de la Colombie auprès de l'Organisation des Nations Unies ; Otty Patiño, Haut-Commissaire pour la paix ; Carlos Ramón González, Directeur du département administratif de la présidence ; Gloria Cuartas, Directrice de l'Unité chargée de l'application de l'Accord final ; Alejandra Miller Restrepo, Directrice de l'Agence pour la réintégration et la normalisation.
- Conférence de presse
 - Président Gustavo Petro Urrego ; Carolyn Rodrigues-Birkett, Représentante permanente du Guyana auprès de l'Organisation des Nations Unies ; Barbara Woodward, Représentante permanente du Royaume-Uni auprès de l'Organisation des Nations Unies ; Pascale Christine Baeriswyl, Représentante permanente de la Suisse auprès de l'Organisation des Nations Unies.

- Réunion avec la Juridiction spéciale pour la paix
 - **Juridiction spéciale pour la paix** : Roberto Vidal, Président ; Belkis Florentina Izquierdo Torres, Vice-présidente ; Harvey Danilo Suárez, Secrétaire exécutif ; Giovanni Álvarez Santoyo, Directeur de l'Unité chargée des enquêtes et des poursuites.
 - **Section des appels** : Rodolfo Arango Rivadeneira, Président ; Patricia Linares Prieto, Vice-Présidente ; Eduardo Cifuentes Muñoz ; Sandra Rocío Gamboa Rubiano ; Danilo Rojas Betancourth.
 - **Section de révision des peines** : Olfo Murillo Granados, Président ; Jesús Ángel Bobadilla Moreno, Vice-Président ; Ana Caterina Heyck Puyana ; Claudia López Díaz ; Gloria Amparo Rodríguez.
 - **Section de première instance pour la reconnaissance de la vérité et de la responsabilité** : Camilo Andrés Suárez Aldana, Président ; Ana Manuela Ochoa Arias, Vice-Présidente ; Zoraida Anyul Chalela Romano ; Juan Ramón Martínez Vargas ; Roberto Carlos Vidal López.
 - **Section pour les cas d'absence de reconnaissance de la vérité et de la responsabilité** : Gustavo Adolfo Salazar Arbeláez, Président ; Raúl Eduardo Sánchez Sánchez, Vice-Président ; Reinere de los Ángeles Jaramillo Chaverra ; Alejandro Ramelli Arteaga ; María del Pilar Valencia García.
 - **Chambre pour la définition du statut juridique** : Sandra Jannette Castro Ospina, Présidente ; Pedro Elías Díaz Romero, Vice-Président ; Heydi Patricia Baldosea Perea ; Mauricio García Cadena ; José Miller Hormiga Sánchez ; Claudia Rocío Saldaña Montoya.
 - **Chambre pour la reconnaissance de la vérité et de la responsabilité** : Julieta Lemaitre Ripoll, Présidente ; Óscar Javier Parra Vera, Vice-Président ; Catalina Díaz Gómez ; Nadiezhda Natazha Henríquez Chacín ; Belkis Florentina Izquierdo Torres ; Lily Andrea Rueda Guzmán.
 - **Chambre d'amnistie et de grâce** : Alexandra Sandoval Mantilla, Présidente ; Xiomara Cecilia Balanta Moreno, Vice-Présidente ; Diana María Vega Laguna ; Juan José Cantillo Pushaina ; Marcela Giraldo Muñoz ; Pedro Julio Mahecha Ávila.
- **Réunion avec des membres du Congrès**
 - **Sénat** : Ariel Ávila, Alianza Verde ; Jahel Quiroga, Pacto Histórico ; Miguel Uribe, Centro Democrático ; Paloma Valencia, Centro Democrático ; Humberto de la Calle, indépendant ; Carlos Fernando Mota, Cambio Radical.
 - **Chambre des représentants** : Andrés Calle, Président de la Chambre des représentants, Partido Liberal ; David Racero, Pacto Histórico ; María del Mar Pizarro, Pacto Histórico ; Diógenes Quintero, représentant des circonscriptions électorales provisoires spéciales pour la paix, Catatumbo.
- **Réunion avec le Haut-Commissaire pour la paix et les chefs de délégations gouvernementales pour les dialogues de paix**
 - Otty Patiño, Haut-Commissaire pour la paix ; Vera Grabe, négociatrice en chef du Gouvernement dans les dialogues avec l'Armée de libération nationale (ELN) ; Iván Cepeda, sénateur et négociateur du Gouvernement dans les dialogues avec l'Armée de libération nationale (ELN) ; Camilo González Posso, négociateur en chef du Gouvernement dans les dialogues avec l'État-major central des Forces armées révolutionnaires de Colombie–

Armée populaire (EMC FARC-EP) ; Gloria Quiceno, négociatrice pour le Gouvernement dans les dialogues avec l'EMC FARC-EP.

- Chorale d'enfants, *Hijas e hijos de la paz*.

Vendredi 9 février 2024 – visite à Agua Bonita et réunions à Bogota

- Visite de l'ancien secteur territorial de formation et de réintégration d'Agua Bonita. Rencontre avec des responsables locaux, visite de la région et des projets
 - Elizabeth Taylor Jay, Vice-Ministre des affaires étrangères ; Alejandra Miller, Directrice de l'Agence pour la réintégration et la normalisation ; Gloria Cuartas, Directrice de l'Unité chargée de l'application de l'Accord final ; Luis Francisco Ruiz Aguilar, Gouverneur de Caquetá ; Federico Alviz Trujillo, maire de La Montaña ; Diego Ferney Tovar Henao (Federico Montes), Cooperativa Multiactiva para el Buen Vivir y la Paz del CaquetáCoombuvipac ; Esperanza Torres Alvarado (Ximena), Junta de acción comunal Agua Bonita ; Sandra Gonzalez (Betsy), Cooperativa Multiactiva para el Buen Vivir y la Paz del Caquetá ; Pastor Losandro Alape, parti des Communs ; Concepción Mariany Monroy Torres, Haut-Commissariat pour la paix ; Angela Orrego, Humanicemos Desminado Humanitario.
- Réunion avec des figures de la société civile à Bogota
 - Universidad de los Andes, Église catholique, Planeta Paz, Table nationale des victimes, Comisión Colombiana de Juristas, Association colombienne du pétrole ; Association nationale des femmes rurales, afrocolombiennes et autochtones de Colombie.
- Rencontre avec des représentantes d'organisations et de plateformes de femmes
 - Red Nacional de Mujeres, Asociación de Madres del Catatumbo por la Paz, Cumbre Nacional de Mujeres y Paz, Red Departamental de Mujeres Chocoanas, La Alianza Mujeres 1325, Comisión Nacional de Mujeres Indígenas de Colombia, Instancia Especial de Mujeres para el Enfoque de Género en la Paz, Consejo Regional Indígena del Cauca, Grupo Género en la Paz, Red Mariposas de Alas Nuevas.

Samedi 10 février 2024 – visite de Buenaventura et Cartagena de Indias

- Réunions avec des représentants du Gouvernement, des dirigeants afrocolombiens, autochtones et communautaires, des représentants de groupes de victimes et de mouvements de la jeunesse à Buenaventura.
 - **Gouvernement national** : Francia Márquez Mina, Vice-Présidente ; Luis Gilberto Murillo, Ministre des affaires étrangères (par intérim) ; Elizabeth Taylor Jay, Vice-Ministre des affaires étrangères ; Gloria Cuartas, Directrice de l'Unité chargée de l'application de l'Accord final ; Alejandra Miller Restrepo, Directrice de l'Agence pour la réintégration et la normalisation ;
 - **Gouvernement départemental et local** : Ana María Sanclemente, Secrétaire à la sécurité, Valle del Cauca ; Ligia del Carmen Córdoba, maire de Buenaventura.
 - Dirigeants afrocolombiens et autochtones
 - Figures de la jeunesse
 - Représentants des victimes

- Dîner offert par le Ministère des affaires étrangères et le Représentant spécial du Secrétaire général à Cartagena de Indias.
 - Déclarations aux médias des coresponsables de la mission.
-